

## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2017**

Le trois juillet deux mille dix-sept, le Conseil Municipal de Goderville s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. FONTANIE Guy, Maire.

### **Sont présents :**

Mmes BACHELEY Françoise, BELLET Florence, MM. GERON Michel, MOIZAN Gérard, CARLIERE Frédéric adjoints,

Mmes CHEDRU Dominique, COZIC Bernadette, HAUGUEL Stéphanie, LAVILLE-REVET Géraldine, LEBER Sophie, MARRO FREVAL Corinne, OUTURQUIN Béatrice, VANIER Pascaline,

MM. FLEURY Philippe, JOUTEL Yves, LELAUMIER Yves, MALO Jean-Marc, ROSE Marc, conseillers municipaux.

**Absent(s) :** Mme BELLANGER Nadine, MM. DUPUIS Arnaud, DUVAL Gérard, REVOL Philippe.

**Secrétaire de séance :** *Mme COZIC Bernadette*

Date d'affichage du présent procès-verbal : 5 juillet 2017

Un auditeur participe à la séance.

**Au préalable du conseil municipal, à la demande de Mme Outurquin, les élus se sont levés et ont respectés une minute de silence en l'hommage à Mme Simone Veil.**

Le procès-verbal de la précédente séance est soumis à approbation.  
Il est adopté à l'unanimité.

*Sauf indication contraire, les délibérations sont adoptées à l'unanimité.*

### **Question n° 1 : Approbation des rapports techniques et financiers 2016 du délégataire des services de l'eau et de l'assainissement « Eaux de Normandie »**

*M. BEN, responsable de l'agence Haute Normandie - Secteur de FECAMP, Mme METOT, responsable travaux sur le secteur de Fécamp font un bref condensé des rapports établis, énumérant ainsi les principaux indicateurs techniques et financiers, les interventions majeures de l'année 2016.*

*Toutes les analyses réalisées en 2016 ont conclu à un respect des normes en vigueur.*

*Les travaux entrepris par la collectivité sur l'exercice 2017 sont mis en avant.*

*A noter toutefois, le taux de rendement de réseau pointé à 76 % lié à des pertes d'eau conséquentes sur la canalisation de refoulement en provenance de Bec de Mortagne.*

*Une réflexion est en cours.*

*Dans une perspective de travaux à envisager sur 2018, M. le Maire a déjà sollicité les services de « Eaux de Normandie » pour une localisation précise des points sensibles, la canalisation mesurant 11 kilomètres.*

**Le conseil municipal approuve les comptes rendus technique et financier 2016 du délégataire des services de l'Eau et de l'Assainissement « Eaux de Normandie ».**

### **Question n° 2 : Approbation du rapport d'activités 2016 du service d'élimination des déchets de la Communauté de Communes**

**Le rapport d'activités 2016 portant sur le service d'élimination des déchets est approuvé par l'ensemble des élus présents.**

**Question n° 3 : Examen de la demande de subvention exceptionnelle de l'association Cyclo Marche Godervillaise**

*Monsieur Moizan, en tant qu'adhérent de l'association se retire du débat et du délibéré.*

*Monsieur le Maire rappelle la demande de l'association d'un montant de 600 € afin de pallier à la charge de dépenses liée à une participation de 11 jeunes aux concours régionaux organisés par la fédération.*

*Après avis de la commission « communication-animation », il propose le versement d'un montant de 300 €.*

*M. Joutel s'étonne de la proposition à 300 € argumentant que par le passé d'autres associations avaient bénéficié d'octroi d'aides exceptionnelles.*

*M. Carrière lui répond que les demandes exceptionnelles ne sont jamais acceptées dans leur intégralité. La plupart du temps, elles sont réduites de moitié et toujours versées après présentation de justificatifs.*

*Il fait état de rejet des demandes déposées en mairie après déroulement de la manifestation.*

**Le conseil municipal vote une subvention de 300 €, à l'exception de M. Joutel qui souhaite un versement à hauteur de 600 €.**

**Question n° 4 : Organisation de la semaine scolaire pour la rentrée 2017/2018**

*Madame Laville-Revet, en tant qu'enseignante de l'école élémentaire se retire du délibéré et du vote.*

*A peine, le président Macron en place, M. Fontanié fait état de questionnements en mairie sur l'organisation de la semaine scolaire.*

*Les interrogations des parents et des équipes enseignantes se multipliant, il fait part de sa décision à concerter les familles, d'autant que certaines communes du territoire communautaire avait déjà délibéré pour un retour à une semaine de travail répartie sur 4 jours.*

*L'enquête donne les résultats suivants : 84 % des familles qui se sont prononcés ont opté pour un retour à la semaine des 4 jours.*

*Les équipes enseignantes sont également favorables à cette modification.*

*Compte tenu de ces éléments*

**le conseil municipal vote une répartition des horaires sur quatre jours de la façon**

**suivante :     matin :         8 h 45 à 11 h 45**

**après-midi : 13 h 15 à 16 h 15.**

**Après les cours, les parents pourront inscrire leurs enfants aux activités manuelles qui restent en place de 16 h 15 à 17 h 30.**

**Le service de garderie continuera à fonctionner de 16 h 15 à 18 h 30.**

**Aucune autre activité n'est prévue.**

**Question n° 5 : Informations sur les tranches de travaux en cours ou à venir :**

**✓ *Renouvellement de la canalisation d'eau potable rue St Jacques***

La maîtrise d'œuvre a été confiée à IC'Eau pour un montant de 16 300 € HT.

Après mise en concurrence, l'entreprise POTEI de Yerville a été missionnée pour la réalisation des travaux qui s'élèvent à 94 565 € HT.

Les travaux devraient démarrer courant semaine prochaine.

Durant la durée du chantier, la circulation sera neutralisée sur une partie de la route.

✓ ***Mise en conformité des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales rue Emile Bénard***

La maîtrise d'œuvre a été confiée au bureau d'études SCE Environnement pour un montant de 9 990 € HT.

Des études complémentaires sont en cours.

La procédure de mise en concurrence ne se fera qu'après résultats de ces études.

Elle devrait pouvoir se situer en automne.

✓ ***Toiture du gymnase***

Choix de l'architecte : cabinet Déhais (qui a déjà coordonné les travaux du mur est).

Une première visite a eu lieu ces jours derniers.

Préparation du cahier de consultation des entreprises.

Estimation des travaux : 104 300 €.

Dossier de subvention au titre de la DETR en cours d'instruction.

✓ ***Eclairage public***

Le syndicat départemental d'énergie prévoit la pose des candélabres (dernière tranche du Bel Air) première semaine de septembre.

Pour l'enfouissement des lignes rue Jean Prévost, l'entreprise « Réseaux Environnement », titulaire du marché de travaux du SDE demande à reporter le projet sur 2018.

La mairie souhaite que les travaux démarrent avant la fin de l'année.

✓ ***Trottoirs***

Les trottoirs du Bel Air (dernière tranche) seront exécutés dès la fin des travaux de remplacement des candélabres, soit deuxième semaine de septembre.

✓ ***Parking de l'école élémentaire***

Travaux confiés à l'entreprise EUROVIA.

Réalisation durant les vacances de la Toussaint.

Estimation des travaux lors de la présentation du dossier de subvention DETR : 23 400 € HT.

Accord de subvention DETR = 4 668 €.

✓ ***Cimetière***

Une tranche de réhabilitation est en préparation avec l'entreprise Sailly.

Provision budgétaire : 15 000 €.

✓ ***Restauration de la façade de la mairie***

Les travaux ont été confiés à l'entreprise Bellet pour un montant de 47 266 € HT.

Les dossiers de subvention déposés au titre de la DETR et de la DSIL sont en cours d'instruction.

✓ ***Electricité de l'église***

Les travaux ont démarrés il y a une quinzaine de jours.

Semaine passée, M. Kong (entreprise Caux Electricité) a informé la mairie de la cessation de l'activité de son entreprise au titre de la branche électricité.

M. Kong confiera la fin de l'opération de mise aux normes à un sous-traitant.

Fin de l'opération envisagée pour septembre.

Montant des travaux : 37 391 € HT

Subventions obtenues : Réserve parlementaire et DETR = 17 481 € HT.

✓ ***Centre médical : ravalement et parking***

Le ravalement est déjà réalisé. Facture reçue ce jour de 10 827 € HT.

Le revêtement du parking sera réalisé par YTP, il est programmé à la suite des travaux de trottoirs du Bel Air.

✓ ***Contrat d'entretien des espaces verts***

Prestation d'entretien des espaces verts du lotissement des Mésanges et de la rue Gustave Flaubert confiée à l'entreprise Lelaumier. Coût = 14 290 € TTC.

Même prestation confiée à l'entreprise Prestavert pour le lotissement de la Voie Romaine. Coût = 6 156 € TTC.

Missions ponctuelles :

Rue Guy de Maupassant : taille des haies – désherbage des massifs – débroussaillage et évacuation des herbes de la noue 1 passage : 4 530 € TTC.

***Dans le cadre des questions diverses***

*M. Fleury propose à la suite des travaux rue St Jacques de modifier la circulation des véhicules dans cette même rue.*

*Dans un souci de fluidifier la circulation rue Jean Prévost et de sécuriser le carrefour rue St Jacques – rue Jean Prévost, il souhaite mettre le mouvement des véhicules en sens unique rue St Jacques uniquement au droit de la maison Goudmand.*

*Ainsi les automobilistes en provenance d'Etretat se verraient contraints de prendre la rue de la Chênaie jusqu'aux feux tricolores afin de se rendre en ville.*

*Cette idée soulève des protestations de la part de certains élus avançant que le problème d'embouteillage de voitures se trouvera déplacé. Ils ajoutent qu'il conviendrait peut-être de solliciter l'avis des commerçants.*

*M. Fleury suggère de mettre en place ce dispositif sur une période d'essai, il reste ouvert à toutes propositions.*

*M. Joutel souhaite avoir quelques explications sur l'entretien de la haie rue de la Poste.*

*M. le Maire fait savoir qu'après échange de courriers, l'association de copropriété du clos des trois relais prend à sa charge la taille des arbustes.*

*Séance levée à 20 heures*